

Charte de prêt

Objet emprunté :	Numéro d'exemplaire :	Prix :
------------------	-----------------------	--------

Conditions générales et modalités de prêt

L'emprunt d'objets est accessible à toute personne inscrite dans l'une des bibliothèques du réseau de lecture publique de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences et à jour de son abonnement. Avant l'emprunt, chaque abonné ou son représentant légal devra prendre connaissance des informations présentes dans cette charte et la signer.

Le prêt de l'objet doit être effectué par une personne majeure ou en présence d'un responsable légal pour les mineurs. Le prêt est limité à un objet à la fois et porte sur la totalité du contenu (l'objet et son matériel d'accompagnement) : il n'est pas possible d'emprunter une partie seulement des éléments. La durée de prêt est de 28 jours, prolongeable une fois, si l'objet n'est pas réservé par un autre usager.

Le prêt de l'objet se fait à l'Accueil Jeunesse ou à l'Accueil Adulte de la Médiathèque. Les objets sont réservables *via* le site Internet de la Médiathèque ou l'application *MaBibli*. Le retour de l'objet se fera dans le même espace que lors du prêt. Le retour sera considéré complet et l'objet retiré de la carte de l'utilisateur, lorsque l'ensemble du contenu prêté aura été rendu dans son état d'origine.

Il est du ressort de l'utilisateur d'utiliser et de manipuler avec soin chaque objet prêté, ainsi que son matériel d'accompagnement : une vérification de l'état du matériel sera effectuée au prêt et au retour, en présence de l'emprunteur.

En cas de détérioration, perte ou vol de l'objet et/ou de son matériel d'accompagnement, la responsabilité civile de l'utilisateur pourra être engagée et le rachat ou le remboursement de tout ou partie de l'emprunt sera convenu en fonction, selon les tarifs validés par la délibération du Conseil Communautaire du 2 octobre 2025.

Conditions d'usage

Il est vivement recommandé de ranger l'objet, ainsi que ses potentiels accessoires, dans les rangements fournis par la Médiathèque, pour éviter toute dégradation matérielle.

Aucun logiciel ou contenu supplémentaire ne doit être ajouté par l'utilisateur sur l'appareil prêté.

En cas de question ou de problème relatif à un objet emprunté, il est demandé à l'utilisateur de contacter la Médiathèque et de le signaler au retour.

Je soussigné(e) :

N° de carte :

Reconnais avoir pris connaissance des informations inscrites dans la charte de prêt ci-contre et m'engage à :

- Respecter les modalités d'usage et le délai de prêt
- Restituer l'objet et tout accessoire listé sur le descriptif du contenu, dans le même état qu'à l'emprunt

Fait à _____, le ____/____/____

Signature de l'utilisateur ou de son représentant légal